



**Mémoire présenté
À la Commission de la culture et de l'éducation
Gouvernement du Québec**

**Analyse du Conseil québécois du théâtre
du projet de loi no 48,
Loi modernisant la gouvernance
du Conservatoire de musique
et d'art dramatique**

Septembre 2015



Le Conseil québécois du théâtre (CQT) est un regroupement national dont la mission est de fédérer, défendre et promouvoir le théâtre professionnel québécois. Il est un levier de développement au service des intérêts supérieurs de l'art théâtral au Québec. Engagé auprès de ses membres et mobilisé par la vitalité de son milieu, le CQT se positionne à l'avant-scène des besoins de sa communauté.

En son nom, nous déposons ce mémoire afin d'y partager les résultats de nos travaux qui reposent sur l'écoute de la voix des artistes et des travailleurs culturels en théâtre.

D'entrée de jeu, nous aimerions préciser que de par la nature de notre organisme, notre expertise et nos propos concernent plus spécifiquement les conservatoires d'art dramatique de Montréal et de Québec.

Avant de développer notre opinion, nous souhaitons saluer la volonté du gouvernement du Québec, particulièrement de la ministre Hélène David, qui, lors de la divulgation des difficultés de ces institutions au printemps dernier, a affirmé sans ambiguïté le désir et la nécessité d'opérer les changements requis pour un avenir à son plein potentiel. Le dépôt de ce projet de loi et l'invitation lancée aux représentants du milieu professionnel que nous sommes témoignent d'un grand intérêt envers la pratique théâtrale professionnelle, autant lors de la formation que lors du passage vers une carrière.

Nous sommes d'avis qu'une analyse de l'offre en formation professionnelle doit reposer sur la prise en compte de l'ensemble des institutions d'enseignement qui s'y consacrent ainsi que des potentielles avenues professionnelles qui s'ouvriront aux finissants. En plus d'y commenter les modifications proposées à la gouvernance, nous profitons de cette tribune pour partager certaines voies pour l'amélioration de la formation, tant au Conservatoire que dans les autres écoles. Telle est l'approche qui sous-tend notre mémoire. Nous portons ici le point de vue du milieu théâtral professionnel récolté, entre autres, lors des récentes consultations menées par le CQT sur ce sujet au cours des dernières années. Nous espérons que ces réflexions permettront d'éclairer les parlementaires sur le présent projet de loi et d'y apporter des modifications qui l'enrichiront.

I. L'importance des arts et de la culture

On ne saurait suffisamment rappeler les rôles multiples que joue la culture au Québec. Elle agit d'abord comme un vecteur identitaire d'une société francophone minoritaire dans une vaste Amérique du Nord porteuse d'une culture anglo-saxonne. Les arts sont des pôles rassembleurs pour les citoyens de tous âges et de toutes origines. En animant le quotidien de villes et villages de toutes tailles à la grandeur du territoire, ils nourrissent ce sentiment d'appartenance nécessaire aux collectivités. Sur le plan économique, il n'est plus à démontrer que les arts et la culture représentent une importante source de croissance et un formidable moteur de création d'emplois. Des artistes talentueux et des oeuvres exceptionnelles font la fierté des représentants politiques québécois ici comme à l'étranger. Miroir d'un Québec créatif, les ambassadeurs artistiques sur la scène internationale agissent comme autant de cartes de visite exceptionnelles. Si ces artistes professionnels forment le cœur créatif de cette culture, les écoles de formation représentent certainement l'une des artères principales.

II. Les modifications apportées au projet de loi

Le CQT salue plusieurs des modifications contenues dans le projet de loi n°48. Nous y voyons un sincère désir de pérenniser le Conservatoire et d'en assurer son développement optimal. À la lumière des événements survenus au cours de la dernière année au sein de cette institution, nous comprenons les précisions apportées pour mettre en place une reddition de compte efficace ainsi qu'une nouvelle composition du conseil d'administration. Ces deux ajouts favoriseront une gouvernance optimale.

Nous comprenons aussi l'intérêt et la volonté des parlementaires d'introduire davantage d'administrateurs issus de milieux autres qu'artistique. Nous sommes d'avis qu'un juste équilibre des administrateurs servira les intérêts supérieurs de l'institution. Il nous apparaît néanmoins important que ces administrateurs provenant de l'externe soient particulièrement sensibilisés à la culture et possèdent une bonne connaissance des enjeux actuels du secteur artistique. Le texte du projet de loi gagnerait donc à ce que soit précisé le profil de ces administrateurs.

III. Les actions du CQT au sujet de la formation professionnelle

Depuis de nombreuses années, le milieu théâtral et ses instances éducatives s'interrogent sur les modes d'apprentissage et d'insertion professionnelle des jeunes Québécois désirant évoluer vers une carrière artistique par le biais de l'art théâtral.

Le Conseil québécois du théâtre (CQT) s'est penché sur le dossier des écoles de théâtre dès sa création en 1982 en formant un comité pour étudier la question. Les principales questions soulevées par le milieu incitèrent le CQT à organiser les États généraux sur la formation en art dramatique en 1989.

Les préoccupations liées à la formation professionnelle furent de nouveau exprimées lors des Seconds États généraux du théâtre professionnel en 2007. Le milieu s'inquiétait alors de la cohésion et de la complémentarité dans la formation théâtrale. Le CQT a mis en place un comité de réflexion sur cet enjeu en 2012, puis a mené une vaste consultation du milieu. Il fut souhaité que tous les intéressés, autant ceux issus du milieu professionnel que ceux du milieu de l'enseignement, aient l'opportunité d'exprimer leur point de vue. C'est ainsi que le CQT a rassemblé des praticiens et des enseignants des écoles professionnelles de théâtre pour entendre la diversité des opinions et évaluer les avenues susceptibles d'améliorer la formation et l'adéquation avec les possibilités du milieu professionnel.

IV. La formation professionnelle selon le milieu professionnel

a. La diversité des écoles de formation

La formation professionnelle en art dramatique offerte au Québec est riche de ses 9 écoles qui offrent chacune des formations de qualité, autant en français qu'en anglais. Ces institutions proposent des programmes pour la formation de base et spécialisée pour l'ensemble des métiers artistiques liés à l'art théâtral, soit l'écriture, la mise en scène, l'interprétation, la scénographie et la production. Les consultations menées par le CQT ont permis de constater que le milieu théâtral québécois reconnaît autant la richesse du réseau actuel que le potentiel d'unicité de chacune des écoles. Ces dernières offrent un large éventail de possibilités aux jeunes désirant devenir des artistes professionnels.

Cependant, malgré leur dynamisme respectif, une certaine ressemblance est constatée entre les programmes des différentes écoles. Cette standardisation de l'enseignement affaiblit le caractère distinctif des institutions ainsi que la diversité des démarches artistiques des

finissants. C'est pourquoi il a été proposé que les écoles puissent se distinguer entre elles par une vocation d'enseignement spécifique, évitant ainsi une trop grande uniformité et une surcharge de leur programme en effectuant des choix spécialisés. Le milieu théâtral est profondément convaincu qu'une pluralité d'approches de formation favorisera une diversité des pratiques artistiques explorées par les étudiants. Cette diversité se reflètera ensuite à travers les créations de leur pratique professionnelle ultérieure.

b. Une force reconnue : la qualité de la formation

Les consultations du CQT ont fait ressortir un consensus au sein du milieu théâtral sur l'excellente qualité de la formation offerte, une excellence à laquelle les conservatoires contribuent de manière significative. La mesure qualitative de cette formation professionnelle en théâtre s'analyse, notamment, au travers de l'évolution professionnelle des artistes.

De toutes les écoles de formations, les deux conservatoires d'art dramatique sont très prisés par les étudiants qui aspirent à suivre une formation professionnelle. Ils sont particulièrement reconnus dans le milieu théâtral comme étant des institutions signifiantes pour la qualité de leur formation. Cette qualité se reflète notamment par la présence nombreuse de leurs diplômés dans le milieu artistique professionnel, et ce, depuis plusieurs décennies. Ces deux institutions sont aussi profondément implantées dans leur milieu, notamment à travers l'offre d'une formation attentive aux besoins du milieu professionnel, et ce, autant au bénéfice des finissants qui disposent de capacités professionnelles diverses qu'à celui du milieu professionnel qui y trouve les expertises dont il a besoin. Les professeurs consultés disent y trouver une grande liberté d'enseignement, élément nécessaire pour leur permettre de donner une couleur unique à leur enseignement.

c. La quête de l'excellence

Toutes les écoles de théâtre sont par définition des écoles d'art qui favorisent la rencontre des étudiants avec des « maîtres » artistes qui transmettent un apprentissage contemporain sur les multiples avenues de l'expression artistique. Les univers, les sensibilités, les parcours artistiques variés ainsi que le spectre générationnel des artistes enseignants colorent l'identité de ces écoles. Aussi, la présence constante au sein du corps professoral de praticiens actifs ainsi que celle d'enseignants permanents contribuent ensemble à dynamiser les programmes d'enseignement et à les questionner sur leur adéquation avec la réalité professionnelle. Ces écoles de théâtre oeuvrent continuellement dans une philosophie d'excellence, sensibles aux nouvelles mouvances artistiques, et demeurent ouvertes aux pratiques contemporaines. Cette exigence confronte leurs enseignants à la nécessité de s'adapter aux nouvelles formes scéniques et multidisciplinaires afin d'inclure ces approches novatrices dans leurs cours.

d. Le besoin d'une formation évolutive

Sans égard à la qualité de la formation offerte, il est souvent ressorti des consultations qu'il serait opportun de favoriser un parcours de formation évolutif qui inclut tous les niveaux d'enseignement en théâtre soit l'école secondaire, le cégep, l'université, le conservatoire et l'École nationale de théâtre du Canada. Un tel exercice de définition ouvrirait une avenue vers une progression et une spécialisation des apprentissages, cette dernière étant identifiée comme étant insuffisante. Ceci permettrait aux étudiants d'être bien préparés à une formation supérieure en théâtre et favoriserait ainsi l'éclosion de vocations artistiques assumées et talentueuses.

De plus, une telle gradation de l'enseignement théâtral permettrait à un étudiant de programmer une trajectoire dans sa formation qui pourrait se compléter niveau par niveau. Ce trajet vers la spécialisation et le perfectionnement de son parcours académique soutiendrait l'étudiant dans la quête et l'expression de sa propre identité artistique.

e. Le besoin d'une concertation des écoles et des ministères

Les consultations du CQT ont permis d'identifier le souhait d'une plus grande concertation entre les institutions d'enseignements. Les représentants des écoles de théâtre présents aux tables de consultation du CQT ont convenu de manière unanime de l'importance d'entretenir entre eux un dialogue sur leurs pratiques d'enseignement et les possibles manières de faire évoluer leur programme et de s'assurer de la complémentarité des services offerts. Il a notamment été évoqué l'intérêt de créer une instance de discussions permettant d'identifier des collaborations entre écoles, que ce soit sur des partages de cours, de classes de maîtres ou d'œuvrer ensemble sur des projets pilotes.

Toutefois, cette seule concertation entre les écoles ne saurait être suffisante en elle-même; elle doit également se dérouler au niveau des différentes instances auxquelles répondent ces institutions d'enseignement. Rappelons ici que les cégeps relèvent du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et Recherche (MEESR), les deux conservatoires sont rattachés au Ministère de la Culture et des Communications et l'École nationale du Canada est une institution privée principalement subventionnée par Patrimoine canadien. Dès lors, une concertation plus large réunissant les deux ministères et Patrimoine canadien gagnerait à être mise en place, cette dernière permettra que se développe la vision commune que requièrent la diversification et l'enrichissement de la formation professionnelle en théâtre.

IV. Conclusion

Le CQT salue le projet de loi proposé. Nous nous réjouissons que l'Assemblée nationale soit saisie de ces questions de première importance pour l'avenir de la formation théâtrale professionnelle au Québec. Nous souhaitons nourrir l'élan de changement donné par cette première mouture législative et espérons que vous reconnaîtrez la pertinence de mettre en place une instance de concertation entre les écoles ainsi qu'entre les instances gouvernementales concernées. Nous savons que vous avez à cœur le développement de la culture au Québec et que vous verrez à offrir le meilleur environnement pédagogique possible aux jeunes citoyens qui aspirent à faire une carrière artistique professionnelle. Ils sont la culture de demain.

Nos sincères remerciements pour l'attention portée à nos réflexions.

Première de couverture :

Spectacle **L'AMOUR MOLIERE**
Conservatoire d'art dramatique de Montréal
Texte de Molière
Mise en scène de Carl Béchar
Étudiants en interprétation sur la photo,
de gauche à droite :
Nicolas Dionne-Simard, Annie Ethier,
Maylina Gauthier, Philippe Gougeon,
Laury Huard, Philippe Prévost,
Catherine St-Martin
et Maude Hébert (en avant plan)
Photo de Maxime Côté

Ce mémoire est réalisé et édité par :

Conseil québécois du théâtre
460, rue Sainte-Catherine Ouest
bureau 808
Montréal (Québec)
H3B 1A7

T. 514 954-0270
cqt@cqt.qc.ca
www.cqt.ca



Le Conseil québécois du théâtre bénéficie du soutien financier de :



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts



Montréal